

Conflit israélo-arabe

Enfin, je crois que nous devons continuer à demander à Israël et aux nombreux sympathisants d'Israël au Canada pourquoi ils refusent aux Palestiniens ce droit à une identité nationale et à une patrie pour lequel ils ont eux-mêmes tant lutté. Car c'est la première fois dans l'histoire de pays et du monde que les pays arabes offrent à Israël la branche d'olivier en signe de paix. Et en quoi consiste cette offre? La reconnaissance mutuelle de l'OLP et d'Israël, la sécurité aux frontières de l'État juif qui ne seraient ni plus ni moins que celles d'avant la guerre de 1967, l'acceptation de garanties de paix concernant la sécurité de tous les États de cette région y compris Israël par les Nations Unies, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine. Toutes ces conditions figurent dans la déclaration du sommet arabe de Fey. Une paix réelle et durable—et non pas l'accalmie actuelle imposée par la force—est donc possible si l'État d'Israël saute sur l'occasion qui se présente pour la première fois dans son histoire alors que pour une fois presque tous les pays du Moyen-Orient font l'unanimité.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

Le secrétaire parlementaire se lève sans doute pour poser une question au député de Châteauguay (M. Watson). Puisque ce dernier a épuisé son temps de parole, il faudrait l'unanimité de la Chambre pour ce faire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Peterson: Monsieur le Président, en guise d'introduction, je dirai que nous visons tous la paix au Proche-Orient. Nous souhaitons que ces personnes puissent vivre dans la sécurité. Mais je n'ai jamais vu, ma foi, de propositions aussi peu équilibrées.

Le député sait-il seulement que dans son pacte, l'OLP, ce groupe dont il vient de chanter les louanges sans se préoccuper de l'autre partie au conflit, prévoit l'anéantissement et la disparition pure et simple de l'État d'Israël?

M. Watson: Monsieur le Président, si le député veut parler de déséquilibre, qu'il y regarde de plus près. Le pacte auquel il renvoie est assurément un boulet que traînent les Palestiniens, du point de vue des relations publiques. La question ne fait pas de doute.

Cependant, il faut considérer les faits. Depuis 1975, l'OLP a maintes fois prouvé ses bonnes intentions. N'oublions pas que le Sommet de Fez s'est tenu à l'initiative de l'Organisation. Les Palestiniens y participaient à part entière. Je ne sais pas si le député s'est donné la peine d'étudier tous les détails de cet accord, mais il serait bon de lui en rappeler les grandes lignes.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je prie le député de ne pas abuser par des réponses inutilement longues. Qu'il réponde à la question qu'on lui a posée et nous pourrions poursuivre le débat.

M. Watson: Monsieur le Président, on m'a reproché de ne pas avoir tenu compte de la réalité à certains égards. Je dirai en toute franchise que mes affirmations s'appuient sur des faits. L'OLP a largement dépassé cette constitution à laquelle

le député a fait allusion et qui, en soi, est fort inquiétante pour n'importe quel Israélien soucieux de l'avenir d'Israël.

A preuve, les décisions et les positions que l'OLP a prises récemment. Par suite de l'Accord de Fès, ses dirigeants se sont déclarés disposés à reconnaître les frontières d'Israël d'avant 1967. Ils se sont dits d'accord pour accepter les garanties du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les frontières d'Israël. Ils ont accepté, en fait, de reconnaître l'État d'Israël.

Si le député veut d'autres preuves, je lui signale un article paru dans le numéro du 17 février du *Globe and Mail* attribuant les propos suivants au Président du Parlement palestinien en exil, M. Fahoum:

«Nous ne voulons détruire aucun État dans la région»,

Si cela ne suffit pas à le convaincre, je recommanderai bien franchement au député de s'adresser à nouveau à ses sources d'information, c'est-à-dire à cet instrument bien connu de la politique israélienne au Canada, l'organe du gouvernement israélien au Canada, le Comité canado-israélien, et leur demander de plus amples renseignements sur les faits concernant la situation réelle au Moyen-Orient. Je doute cependant qu'il les obtienne.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, l'échange dont nous venons d'être témoins illustre bien l'importance du thème que je me propose de traiter en intervenant. Je veux plaider en faveur de l'impartialité et de la justice envers tous ceux qui sont concernés. Je sais pertinemment que la question dont nous sommes actuellement saisis est fort délicate. Je n'ai pas l'intention, pas plus sans doute que ne l'avait le député de Châteauguay (M. Watson), de provoquer qui que ce soit par mes observations. Sauf erreur, il a lui aussi réclamé l'impartialité et la justice pour tous les gens concernés. Or, pour être impartial il faut bien sûr faire connaître les deux côtés de cette affaire.

Vous en conviendrez sans doute, monsieur le Président, on a reçu un déluge d'information concernant un côté de la médaille et on a constaté un manque de réceptivité à l'égard d'une bonne partie de l'information concernant l'autre côté. Je plaide pour la cause de l'impartialité dans cette affaire.

Par exemple, on a déjà parlé de la résolution 242 du 22 novembre 1967. Je me demande si on comprend bien toute la signification de cette résolution. Cela remonte à une affaire antérieure, mais c'est un élément de la mosaïque du Moyen-Orient. Elle ne concerne pas directement l'invasion du Liban par Israël, qui contrevient directement à cette résolution. J'invite tous les députés qui souhaitent le retour à la stabilité au Moyen-Orient et, en fait, dans le monde, à tendre l'oreille.

● (1730)

Le Moyen-Orient est aujourd'hui une région d'une importance cruciale.

M. Prud'homme: Absolument.